



École Privée Notre Dame de l'Assomption
27 chemin de la Cour
74340 Samoëns

T. 04 50 34 99 63
info@ecoleassomption-samoens.fr

Frais de scolarité - Année 2019-2020

Cotisations :

Les cotisations propres à l'école sont l'A.P.E.L. et la scolarité alors que les cotisations diocésaines, l'A.P.E.L. Départementale et l'U.G.S.E.L. sont reversés aux intéressés.

<u>ENFANTS</u>	<u>UN ENFANT</u>	<u>DEUX</u>
<u>ANNEE</u>		
- cotisations dioc.(par enfant)	42.50	85.00
- U.G.S.E.L. (par famille)	4.70	4.70
- A.P.E.L. Dép.(par famille)	13.40	13.40
- A.P.E.L.(par famille)	15.00	15.00
- Scolarité (par enfant)	360.00	720.00
<u>TOTAL</u>	<u>435,60</u>	<u>838,10</u>

Cette année, les parents ne paieront pas les cotisations du 3ème enfant.
Il est toujours possible de payer en 3 fois 145,20€ (chèques retirés en octobre, janvier et avril)